



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Pollution et nuisances

Question écrite n° 36036

Texte de la question

M Henri Emmanuelli prend connaissance de la réponse apportée à sa question n° 34232 par M le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, relative à l'immersion de fûts d'ypérite dans le golfe de Gascogne. Si le ministère de l'environnement n'a pas le pouvoir de lever le « secret défense » opposé à M Alain Bombard, député européen, chargé d'enquêter sur la localisation précise et la récupération éventuelle de ce produit de haute toxicité, on peut s'interroger sur les moyens efficaces qu'il entend mettre en œuvre pour justifier sa mission de protection des milieux naturels et de la prévention des pollutions, nuisances et risques de toute nature pour les populations. Dans ce cadre, la position des autorités militaires, dont seuls les aspects négatifs apparaissent, n'est pas soutenable et il lui demande, en conséquence, de lui faire connaître le résultat de l'intervention qu'il a bien voulu introduire auprès du ministère de la défense.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuelli Henri](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36036

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 415